

Analyse de l'état des lieux 2025 du bassin Rhône-Méditerranée au regard des enjeux de l'hydroélectricité en préparation du SDAGE 2028-2033

Restitution aux Rencontres de France Hydro Electricité | 12/06/2025



atesyn



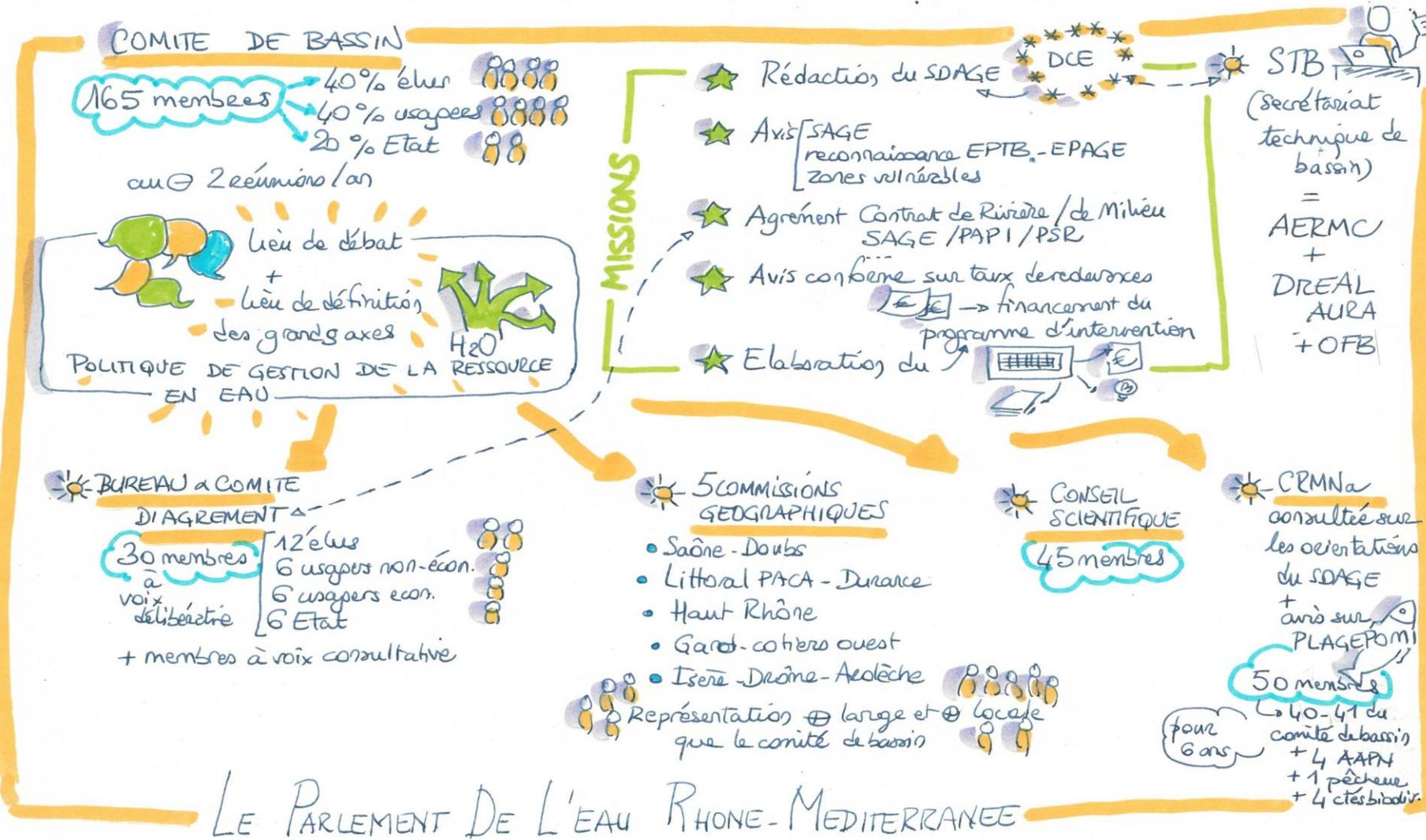
Le contexte de l'étude menée pour le compte de FHE et AHA en 2025



Objectifs de l'étude, dans le cadre de la réalisation de **l'état des lieux 2024-2025**, pour la préparation du **SDAGE 2028-2033** sur le **bassin Rhône-Méditerranée-Corse** :

- Préparer les éléments permettant aux hydroélectriciens et leurs représentants de **donner un avis**, lors de la prochaine phase de consultation des acteurs locaux, sur les pressions affectées aux masses d'eau superficielles qui les concernent, leur état, l'échéance de bon état, et les raisons d'une éventuelle non-atteinte du bon état des masses d'eau considérées... **prochaines opportunités : septembre 2025 (PDM) et novembre 2026 (consultation du public) !**
- Échanger avec l'agence de l'eau, **maintenant et d'ici la validation finale du SDAGE et du PDM**, sur :
 - La **prise en compte des données des hydroélectriciens** (données de suivis des milieux naturels réalisés par les hydroélectriciens) se rapportant à l'état écologique des masses d'eau sur lesquelles il y a des centrales ou des projets hydroélectriques ;
 - L'usage éventuel de ces données pour **ajuster la qualification du niveau des pressions** affichées aux réalités mesurées, pour valoriser les suivis mis en œuvre par les hydroélectriciens ;
 - La **logique d'inscription de mesures au programme de mesures (PDM) du SDAGE** : nature, priorisation, opposabilité, prise en compte des actions antérieures mises en œuvre par les hydroélectriciens et des résultats de ces actions sur le terrain.

L'élaboration d'un SDAGE et du PDM associé = un parcours de longue haleine, piloté par le comité de bassin (représentation faible de l'hydroélectricité)

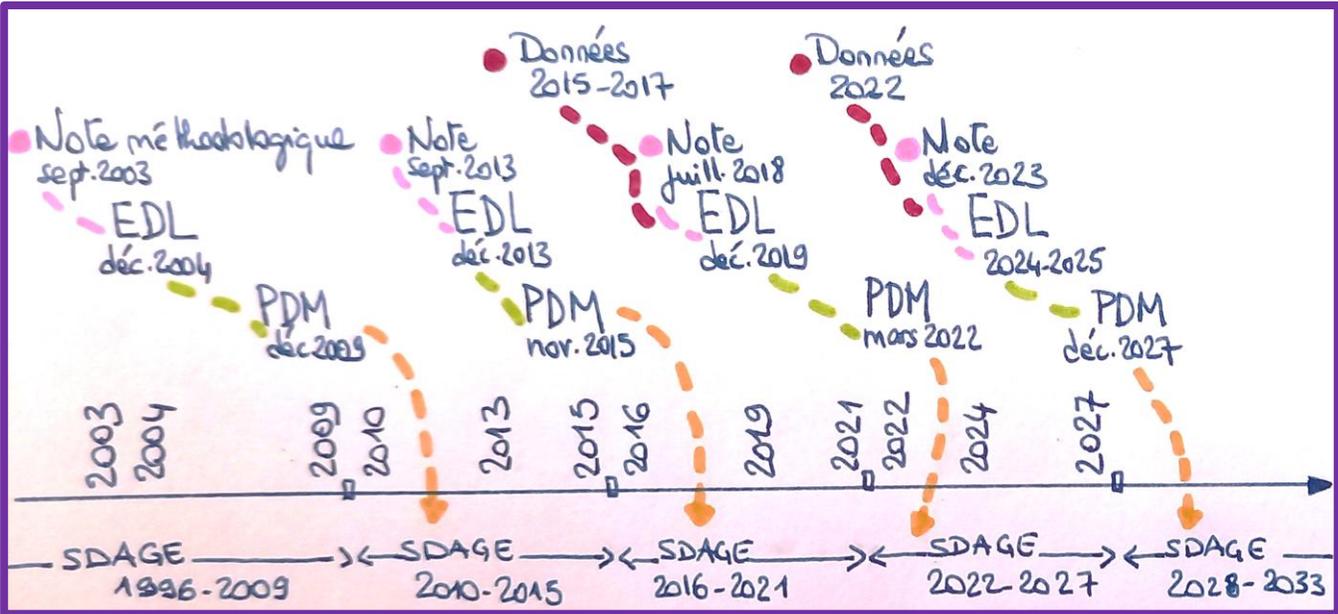


Mise en œuvre DCE 2000

PDM associé au SDAGE = des mesures par sous-bassin versant pour améliorer la qualité des masses d'eau

Prochains : 2028-2033

Décalage temporel entre les données d'état (2022) et la mise en œuvre de la planification (2028-2033)



DOCUMENTS



Construction en cours pour le PDM (par sous-bassins) ≤ sept. 2025

Prochains RV de consultation : novembre 2026

- Déc. 2024: Bilan à mi-parcours PDM
- Déc. 2025: État des lieux / QI / PG DE TRAVAIL
- Juin 2026: Projets SDAGE - PDM
- Déc. 2027: SDAGE - PDM finaux

CONCERTATION LOCALE

- Janv. - Mai 2024: Consultation technique pressions / impacts / risque
- Mi-Janv. - Sept 2025: Co-construction PDM (réunions locales)

CONSULTATIONS

- Nov. 2024 - Mai 2025: Consultation QI et programme de travail
- Nov. 2026 - Mai 2027: Consultation SDAGE / PDM

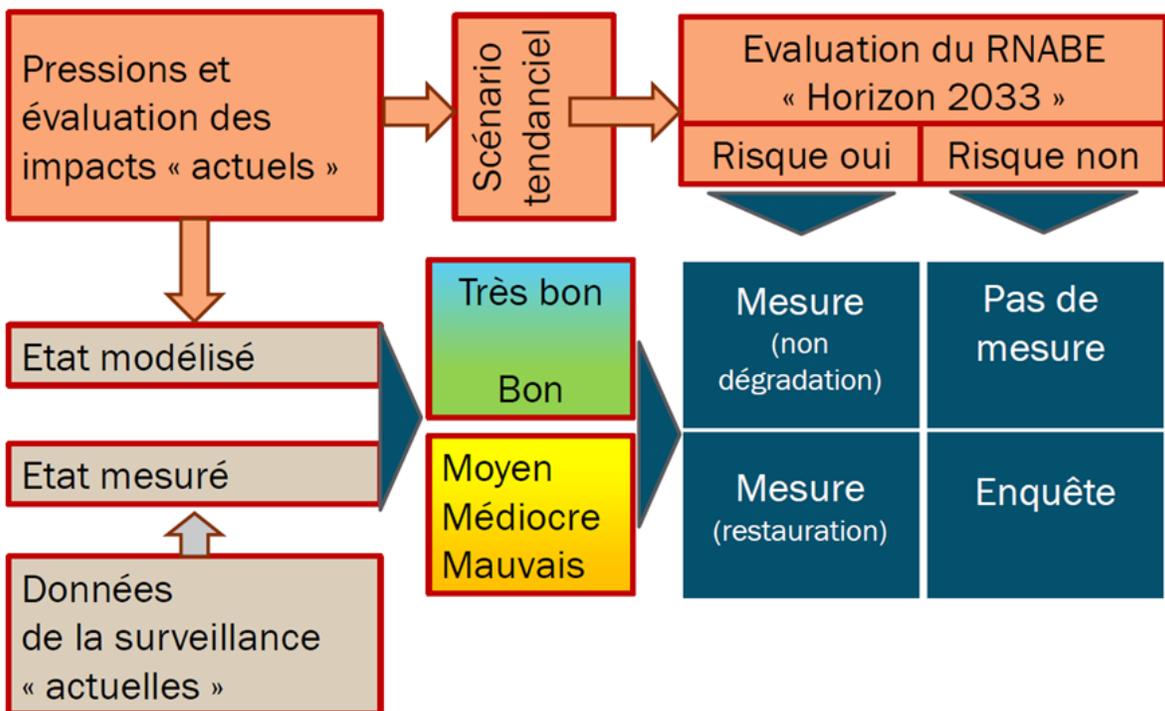
Les enjeux pour les producteurs

- **Conserver ou augmenter le degré d'implication au sein des instances de bassin et des réunions locales** pour peser sur les méthodes, relever les paradoxes qui y seraient associés, connaître les acteurs locaux impliqués, dire ce qui a été fait (continuité écologique, débits, modifications exploitation, études technico-économiques, etc.), mettre en lumière la compatibilité de l'usage hydroélectrique avec le bon état des eaux ;
- S'appuyer sur la cartographie pour retrouver les masses d'eau qui nous intéressent directement ;
- **Apporter de la connaissance sur les milieux aquatiques**, les actions menées, les mesures de qualité disponibles (suivis environnementaux) tout en étant prudents sur les exigences de rapportage ;
- Interpeler l'Agence de l'Eau sur les **risques administratifs et sociétaux** qui découlent d'un état des lieux donnant une **photographie dégradée de la conciliation de l'usage hydroélectrique avec le bon état des eaux** :
 - accroissement des contraintes administratives à l'exploitation hydroélectrique, générant instabilité et incertitude constante,
 - non-compatibilité au SDAGE compromettant des renouvellements d'autorisations, augmentations de puissance, nouveaux aménagements,
 - thèse d'une incompatibilité de l'usage avec le bon état des eaux ou son maintien (non-initiés ou détracteurs de l'usage hydroélectrique);
- S'interroger sur les effets de la logique de financement d'actions par l'inscription de celles-ci dans le programme de mesures associé au SDAGE, vs. **les exigences de « toujours plus »** qui impactent l'économie d'exploitation des aménagements sur le long terme.

Une vision globale de la situation des masses d'eau

La détermination du RNABE

L'ÉTAT ET LE RISQUE : QUELLES DIFFERENCES?



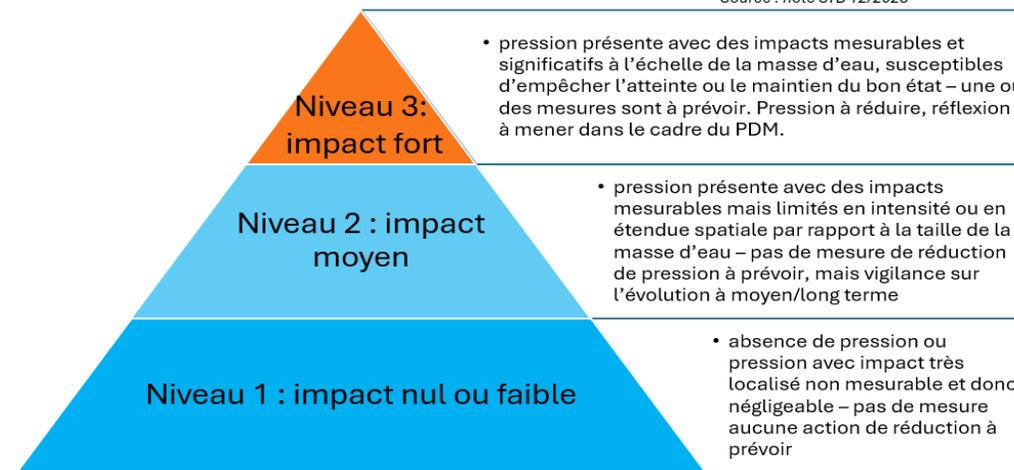
Le niveau de **confiance des données** utilisées (stations de mesure, modélisation SYRAH, dires d'experts)

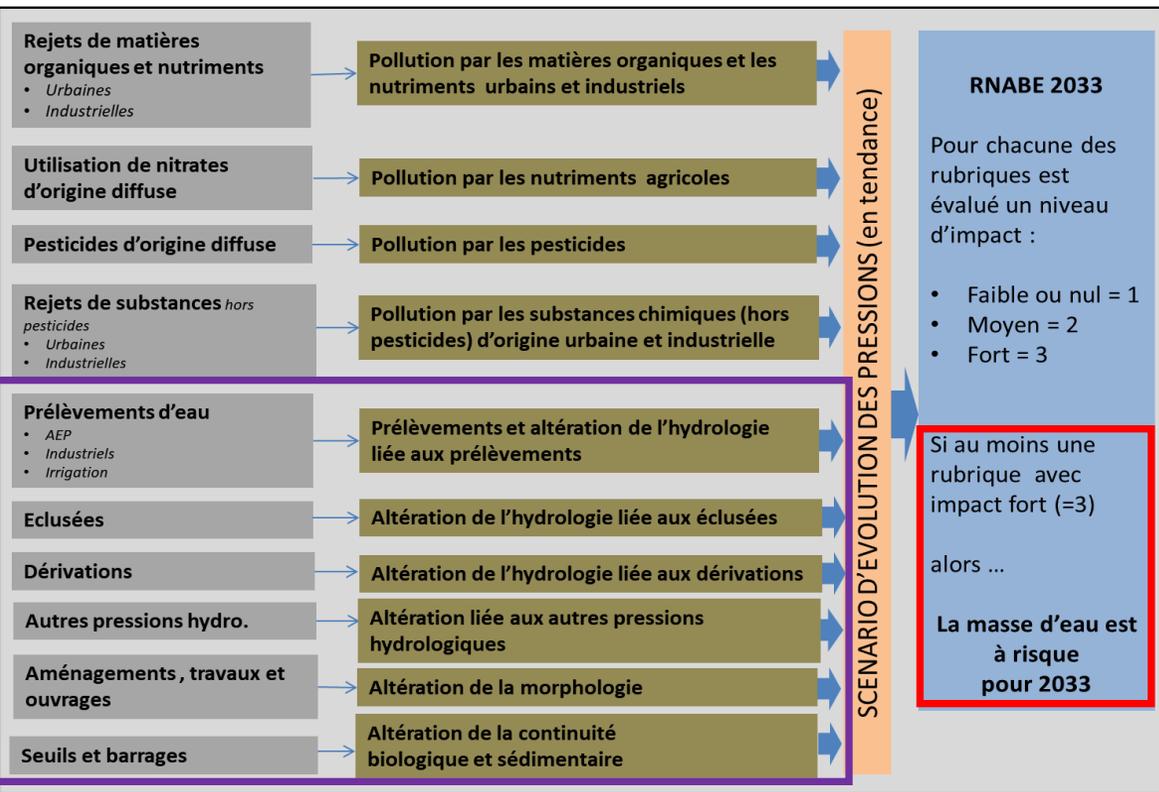
Un **vocabulaire** particulier : état/pressions/impacts

L'état des masses d'eau en **têtes de sous-bassins versants** (moins de pressions, peu de stations de mesures, forte densité de seuils hydroélectriques)

Pressions et impacts : les niveaux de pressions

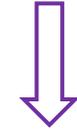
Source : note STB 12/2023





L'hydroélectricité est concernée par les paramètres élémentaires liés à l'altération de l'hydromorphologie :

- Régime hydrologique, sauf prélèvements,
 - Morphologie,
 - Continuité écologique.



EDL 2024 : plus grande sévérité avec un classement en impact de niveau 3 (donc RNABE), même si mesures mises en œuvre (ou en cours) dans SDAGE 2022-2027, dans la cotation des impacts liés aux éclusées, dérivations, morphologie, continuité écologique.

Exemple de la continuité écologique (note du STB)

Une classe de 3 a été attribuée aux ME concernées par la présence d'au moins 1 ouvrage prioritaire non traité ou par la présence d'au moins 1 ouvrage en liste II. Ce critère a été appliqué y compris lorsque plus de 75 % des ouvrages recensés ont été traités ou que la ME était concernée par une mention « cycle 2 dans le PDM 2022-2027. En effet, le classement des ouvrages prioritaires est postérieur aux décisions établies dans le PDM.

Exemple de l'hydrologie - dérivations (note du STB)

Quand « score d'impact 2019 » = 2 + mesure sur les débits réservés dans le PDM 2022-2027 => classe d'impact niveau 3

Quand « score d'impact 2019 » = 2 + pas de mesure sur les débits réservés dans le PDM 2022-2027 => avis technique => classe d'impact 2 ou 3

=> Agir fait augmenter le niveau d'impact ?!

Appui de la cartographie : exemple des masses d'eau concernées par l'altération de la morphologie

1311 masses d'eau (ME) en « *impact 3* » en 2025, dont :

- 450 en classe d'impact 2 et RNABE 2019 « *dérivation* »,
- 7 ME en classe d'impact 1 et non-RNABE2019 « *dérivation* »
- 240 ME sans « *baisse potentielle de la pression morphologique grâce aux opérations de restauration* »
- 24 ME déclassées par les services de l'État (13 en AURA, 6 en BFC, 5 en PACA).

Source : « EDL2025_MORPHOLOGIE-Vdef.xls »

L'impact de niveau 3, largement associé à l'usage hydroélectrique sur les masses d'eau au titre des altérations sur l'hydromorphologie, conduit systématiquement à imposer des mesures sur la masse d'eau en bon état, or cela revient à considérer que celles-ci seront inopérantes puisque la masse d'eau est en RNABE

Linéaire de cours d'eau en bon état écologique en 2022 avec RNABE 2033 :

- 32,2% dans l'ensemble,
- 44,7% cours d'eau avec seuil(s) hydroélectriques

Cours d'eau dont le bon état écologique est atteint en 2022 et dont il existe un risque de non atteinte du bon état en 2033

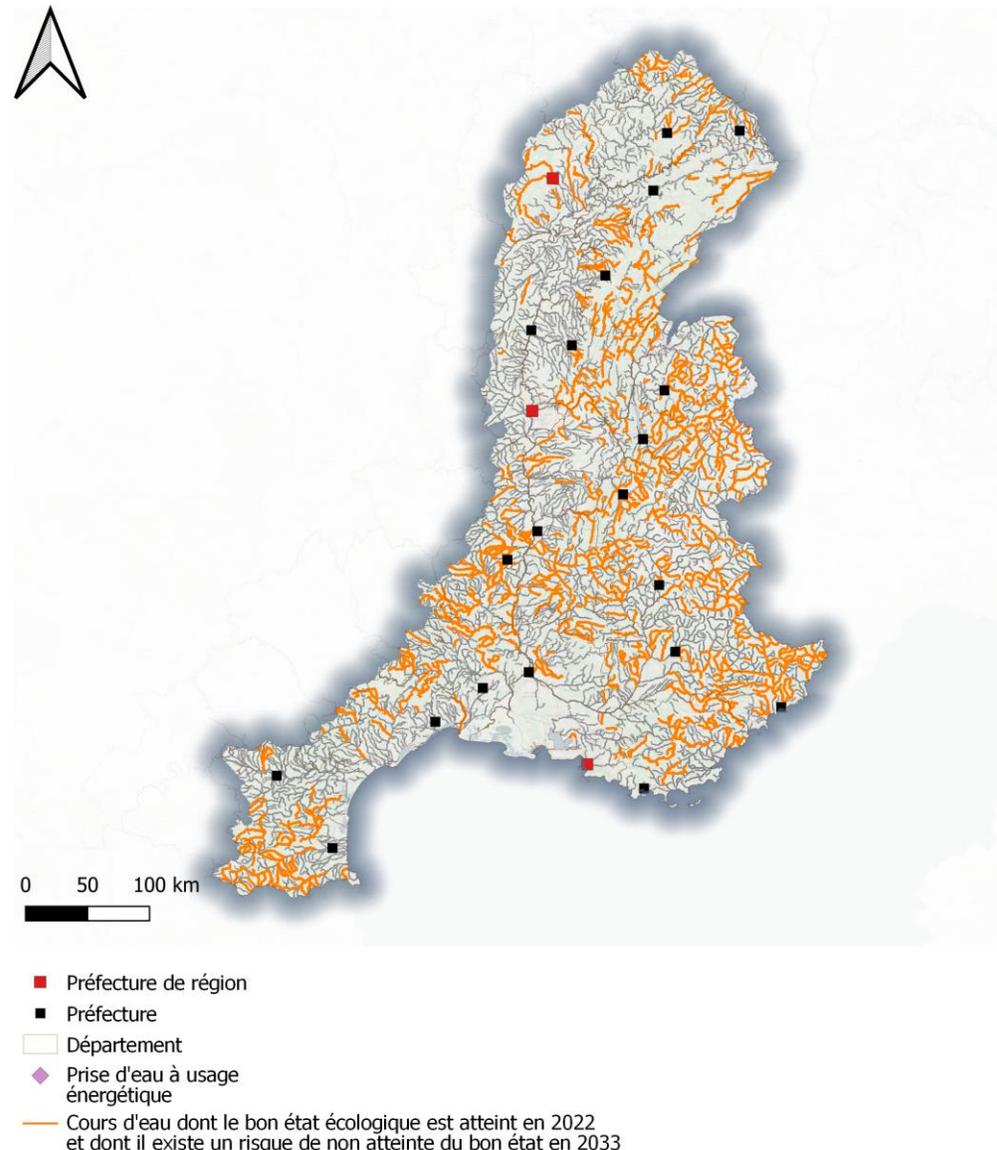
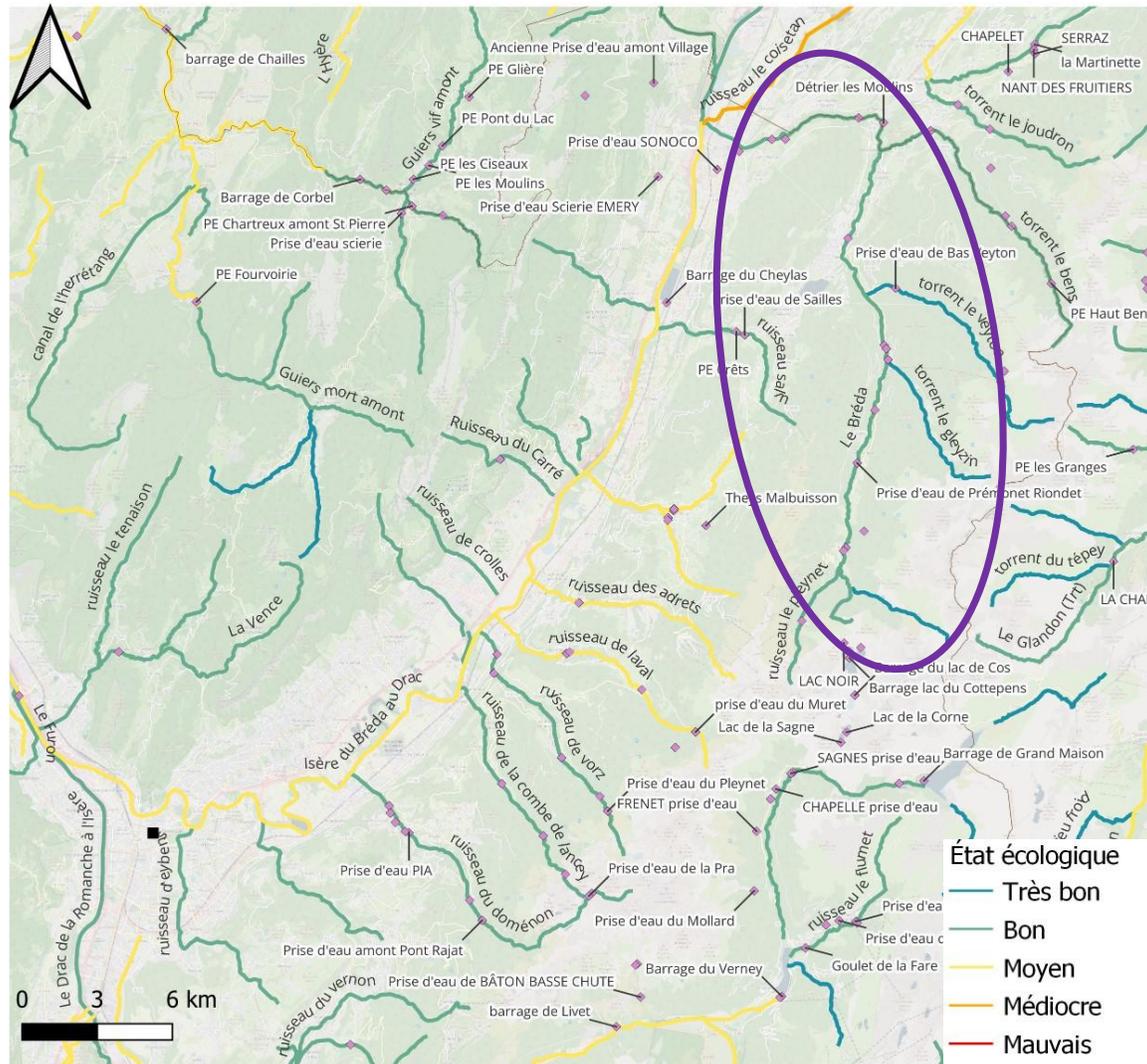


Illustration avec la masse d'eau Le Bréda en Isère - Présentation

État écologique des masses d'eau en 2022 (Secteur Isère Est)



- Affluent rive gauche de la rivière Isère (masse d'eau FRDR356)
- Département de l'Isère
- Succession d'aménagements hydroélectriques appartenant à EDF et à des producteurs autonomes (14 points ROE)
- Station de suivi de la qualité du cours d'eau implantée à Allevard (code station : 06140010 – station RCS) depuis au moins 2005 : état bon à très bon depuis 2011 sur tous les paramètres enregistrés (source https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/station_-06140010)



Code ROE	Nom principal	Département	Région	Commune	Liste 2	Liste 1	Déclinaison PdM (PAOT)	Ouvrage prioritaire PLAGEPO MI	Liste OP 201	Liste OP 2022-2027
ROE39051	Seuil des Pompiers	38	AURA	PONTCHARRA	L2_235	L1_648	oui		Oui	oui
ROE39052	Prise d'eau Escarfail (Moulin Vieux)	38	AURA	PONTCHARRA	L2_235	L1_648	oui		Oui	oui
ROE39056	Détrier les Moulins	73	AURA	DETRIER	L2_235	L1_648	oui		Oui	oui
ROE39057	4 seuils aval Oursière	38	AURA	LA CHAPELLE-DU-BARD	L2_235	L1_648	oui		Oui	oui
ROE39085	Prise d'eau de Prémonet Riondet	38	AURA	LA FERRIERE			oui		Non	oui

La dévalaison à la PE de Prémonet a été mise en place en 2018
 La dévalaison sur la PE de Riondet est programmée en 2025

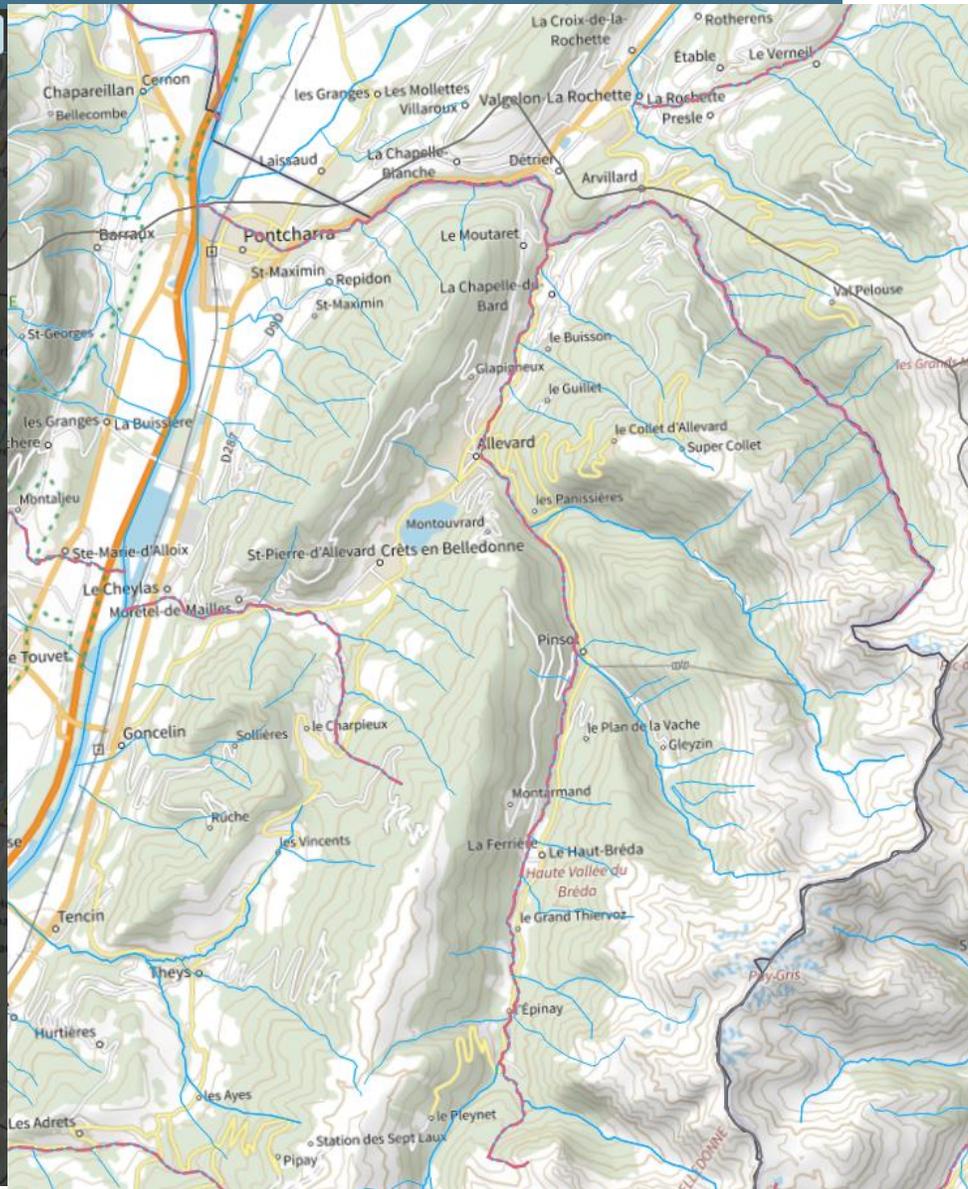
Cours d'eau en bon état avec pressions de 3 types (hydrologie, morphologie et continuité écologique) conduisant à un impact 3, donc RNABE => **paradoxe des masses d'eau en BE** (voire TBE) identifiées en RNABE, pour lesquelles il est postulé que le maintien du **bon état écologique de la masse d'eau est compromis à l'horizon 2033**, alors que son bon état est établi **actuellement**, et depuis longtemps.

Libellé de la pression	SDAGE 2022-2027 Approuvé le 18 mars 2022			SDAGE 2028-2033 Données mises à la consultation durant la période 15 janvier au 31 mai 2024			Contribution des acteurs locaux		
	Niveau d'impact 2022	Pression cause du RNABE 2027	RNABE 2027 global (risque de non atteinte du bon état de la masse d'eau)	Niveau d'impact 2025	Pression cause du RNABE 2033	RNABE 2033 global (risque de non atteinte du bon état de la masse d'eau)	Nom de la structure	Impact estimé	Argument pour justifier d'un changement du niveau d'impact de la pression
06a-Altération de l'hydrologie - Dérivation	4-indéterminé	4-indéterminé	oui	3-fort	oui	oui	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	3-fort	Le nombre de dérivation pour les centrales hydro est important
06b-Altération de l'hydrologie - Eclusées	4-indéterminé	4-indéterminé	oui	1-faible	non	oui	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	3-fort	La présence d'ouvrages hydroélectriques nombreux induit une perturbation des débits.
07-Altération de la morphologie	2-moyen	oui	oui	3-fort	oui	oui	SYMBHI UT Grésivaudan	3-fort	Le SYMBHI maintient cette classe d'impact fort pour le cours d'eau du Bréda. Dans le cadre du PAPI des affluents du Grésivaudan, une étude de faisabilité est en cours et propose des aménagements intégrés visant en particulier la restauration du fonctionnement morphologique et écologique du cours d'eau. Une restauration et remobilisation des terrasses alluviales sur certains tronçons est en particulier prévue.
07-Altération de la morphologie	2-moyen	oui	oui	3-fort	oui	oui	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	3-fort	La Bréda en zone urbanisée est très artificialisée.
08-Altération de la continuité écologique	3-fort	oui	oui	3-fort	oui	oui	Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de l'Isère	3-fort	Le nombre d'obstacles infranchissables est important (hydroélectricité).

Extrait du tableau de la détermination des niveaux d'impact sur le Bréda et contribution des acteurs locaux en 2024

Documentation générale

- Altération de la continuité écologique**
 - Masse d'eau à risque (Plans d'eau)
 - Masse d'eau à risque (Cours d'eau)
- Altération de l'hydromorphologie (Eaux de transition)**
 - Masse d'eau à risque (Eaux de transition)
- Altération par les activités maritimes**
 - Masse d'eau à risque (Eaux côtières)
- 3-GESTION QUANTITATIVE**
 - Prélèvements d'eau**
 - Masse d'eau à risque (Cours d'eau)
 - Masse d'eau à risque (Plans d'eau)
 - Masse d'eau à risque (Eaux sout)
- 4-DONNEES COMPLEMENTAIRES**
 - ROE - Ouvrages prioritaires SDAGE 2022-2027
 - ROE - Autres ouvrages
 - Réservoirs biologiques du SDAGE 2022-2027
 - Reconquête des axes de migration RMED (OF6A)**
 - Anguille (carte 6A-B1)
 - Zones d'action Anguille (Cours d'eau)
 - Zones d'action Anguille (Lagunes)
 - Absence naturelle de l'anguille
 - Enveloppe des zones



Altération de la morphologie

- Masse d'eau à risque (Cours d'eau)



Masse d'eau à risque (Cours d'eau) dérivations

Pression dont l'impact est à réduire significativement

Objectifs environnementaux visés

Pollutions par les nutriments urbains et industriels

ASS0402 Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)

BE

Prélèvements d'eau

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

BE

RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

BE

Altération du régime hydrologique

MIA0305 Mettre en œuvre des actions de réduction des impacts des éclusées générés par un ouvrage

BE

RES0101 Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau

BE

RES0202 Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités

BE

Altération de la morphologie

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

BE

MIA0601 Obtenir la maîtrise foncière d'une zone humide

BE

MIA0602 Réaliser une opération de restauration d'une zone humide

BE

Altération de la continuité écologique

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

BE

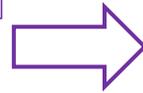
MIA0301 Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)

BE

6 - ISÈRE DROME

ID_09_01	Arc et massif du Mont-Cenis
ID_10_08	Berre
ID_09_02	Combe de Savoie
ID_09_03	Drac aval
ID_10_01	Drôme
ID_10_02	Drôme des collines
ID_09_04	Grésivaudan
ID_09_05	Haut Drac
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan
ID_09_06	Isère en Tarentaise
ID_10_04	Paladru - Fure
ID_09_07	Romanche
ID_10_05	Roubion - Jabron
ID_09_08	Val d'Arly
ID_10_06	Véore Barberolle
ID_10_07	Vercors

Où se situe le Bréda



Extrait de la ressource préparatoire au PDM: « ME_PR_RISQUE_Vdef.xls »

Département(s)	Code BV	Libellé BV	Code ME	Libellé ME	Libellé pression	Liste des mesures
38 / 73	ID_09_04	Grésivaudan	FRDR356	Le Bréda	07-Altération de la morphologie	MIA0202 (Initiée) / MIA0601 (Prévisionnelle) / MIA0602 (Prévisionnelle)
38 / 73	ID_09_04	Grésivaudan	FRDR356	Le Bréda	08-Altération de la continuité écologique	MIA0301 (Initiée)
38 / 73	ID_09_04	Grésivaudan	FRDR356	Le Bréda	06a-Altération de l'hydrologie - Dérivation	

La suite au sein de France Hydro Electricité et AHA ...

- Commencer ou continuer à **s'intéresser au SDAGE et au PDM**, existants et à venir (se projeter), **pour éviter** :
 - Un **accroissement des contraintes administratives** à l'exploitation hydroélectrique, générant instabilité et incertitude constante,
 - Une non-compatibilité au SDAGE **compromettant des renouvellements d'autorisations, augmentations de puissance, nouveaux aménagements**,
 - La thèse d'une **incompatibilité de l'usage avec le bon état des eaux ou son maintien** (non-initiés ou détracteurs de l'usage hydroélectrique) ;
- Faire le lien entre les données de l'étude (cartographie et recherche de données sur l'état des lieux, les pressions identifiées, les mesures du PDM) et les besoins des producteurs, avec un tuto et/ou un webinaire d'explications ;
- Communiquer (continuer de) sur les actions des producteurs pour améliorer la qualité des masses d'eau ;
- Et vos propositions ...

Merci de votre attention!



atesyn

